

s'installer à Versailles, où il restera jusqu'à la veille du second grand bal de l'Elysée, qui est fixé au 27 janvier. Le bal d'hier soir a été très-brillant, et le chiffre des invités, qui s'élevait à 6,500, doit vous donner une idée de la cohue et des botuculades qui sont toujours l'inévitable défaut de ces fêtes officielles. Quelques-uns s'en dédommagent trop largement en passant plus d'une heure devant le buffet, quitte à dire le lendemain tout le mal qu'ils pensent du gouvernement.

La bourse continue à ne pas plus s'émeuvoir de la discussion de la loi sur l'armée que des lois constitutionnelles; elle reste très-ferme, et la réduction à 4 0/0 du taux de l'escompte à Londres a contribué à une légère hausse de nos fonds d'Etat. Les nouvelles d'Espagne ne confirment en rien les bruits de prononciamiento républicain qu'on avait essayé de propager encore hier.

M. de Cumont a envoyé aux artistes qui ont concouru à la représentation d'inauguration de l'Opéra des cadeaux consistant en produits de la manufacture de Sévres; il a même écrit une lettre de félicitations à Mlle Krauss, qui obtient un grand succès dans la *Suite*.

Le maréchal Serrano est à Paris: on assure qu'il a été reçu par la reine Isabelle. Il est certain que si c'est lui qui a, par la victoire d'Alcolea, renversé, il y a six ans, le trône d'Isabelle, c'est à lui que le roi Alphonse doit d'avoir pu revenir si vite en Espagne. Si M. Serrano avait été un homme de génie, il aurait pu garder le pouvoir encore longtemps.

C'est demain que vient devant le tribunal le procès intenté au Pays par le général de Wimpfen.

L'épithète de *Versaillais* est considérée comme une injure. Ainsi l'a décidé le tribunal correctionnel, condamnant à six jours de prison un démocrate qui avait ainsi qualifié un sergent de ville. Il faut croire que, en cette circonstance, c'était l'air qui faisait la chanson.

P. S. — Cinq heures. On causait à la gare St-Lazare d'une conférence que M. Gambetta a eue hier à l'Hotel Bagration avec M. Thiers, et l'on qualifiait sévèrement cette alliance du « cheval de renfort » avec le « fou furieux ».

ASSEMBLEE NATIONALE

Président : M. BUFFET.
Séance du 14 Janvier 1875

La séance est ouverte à 2 h. 30.
La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Le président annonce à l'Assemblée la mort de M. du Portail, député de l'Orne. Il est procédé au tirage au sort de la députation chargée de représenter l'Assemblée aux obsèques de M. du Portail.

Après le dépôt d'un rapport par M. le général Robert, l'Assemblée reprend la 2^{ème} délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des cadres.

M. JEAN BRUNET développe un amendement portant que l'infanterie sera partagée en bataillons de 6 compagnies et que deux compagnies seront réunies en une division commandée par le plus ancien capitaine.

Le rapporteur CHARBONNET combat cet amendement et un amendement analogue de M. de Castellane.

M. JEAN BRUNET déclare retirer son amendement et se rallier à l'article 3 du projet du ministre de la guerre.

M. le marquis de Castellane combat l'art 3 du projet de la commission.

M. le rapporteur CHARBONNET prend la défense du projet de la commission.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, déclare que le cadre des capitaines est déjà à la hauteur de tous ses devoirs.

Le ministre ajoute que le projet remanié de la commission doit être écarté du débat.

M. le général SAUSSIER parle en faveur du système des quatre compagnies.

M. MALATERRE se prononce pour le système des six compagnies.

M. le général MAZURE demande à savoir ce qui s'est passé au sein de la commission de l'armée.

Le président objecte que l'Assemblée ne peut connaître que du rapport qui lui est soumis.

aux établissements, ceux dont ce gouvernement aurait été obligé de fermer les portes, tant la Révolution a le mépris et la haine des pauvres! Et ces coquins voudraient que le Pape n'est rien, et que les pauvres éperdus, désespérés, fussent à la merci de la secte, pour incendier le Vatican et les palais de Rome, y compris le Quirinal.

» Nous ne savons le sort que nous réserve 1875. Mais nous espérons.

» On annonce l'arrivée prochaine de Garibaldi. Vous avez vu les lettres au *carissimo Riboli* et au *carissimo Menotti*, dans les journaux italiens. Il refuse la dotation de la Chambre: cent mille francs de rente, et l'on appelle cela *Il gran rifretto*, le grand refus, et le gouvernement n'est pas aussi fâché qu'on croit. Le sénat était disposé, d'ailleurs, à n'approuver point le vote de la Chambre. Plusieurs sénateurs le disent hautement, parce qu'ils n'admirent pas qu'on puisse ou qu'on doive honorer un homme qui déshonore le pays. Il y a mieux, le ministre Cantelli vient d'adresser une circulaire aux préfets pour déclarer la nullité des décisions des municipalités qui ont voté des pensions à Garibaldi. Ces décisions sont, en effet, irrégulières, et contraires à la loi qui défend aux municipalités de faire des dépenses hors du territoire des communes.

» Il s'ensuit que la guerre entre le parti du pouvoirit et le parti républicain va prendre des allures acharnées. Mais le gouvernement compte sur l'armée et se prépare à comprimer vigoureusement les manifestations qui auront lieu à Rome lors de l'arrivée du héros.

En attendant, les étrangers ne viennent pas, les hôtels et les maisons meublées sont vides, le commerce est désolé et les faillites se succèdent.

» Les feuilles républicaines proposent d'ouvrir des souscriptions pour Garibaldi; mais elles feront un fiasco complet. On sait la générosité des patriotes, elle est partout la même.

« Le prononciamiento espagnol en faveur de Don Alphonse n'a surpris personne. C'est un coup de main succédant à un coup de main, et l'on dit avec raison que la révolution n'a cédé ni à Isabelle, ni à un jeune prince sortant du collège; mais, qu'accumulée par l'épée de Don Carlos, elle n'avait pas su trouver d'autre issue que d'appeler don Alphonse. Celui-ci a envoyé une dépêche au Pape, où il dit: Je défendrai la religion catholique, et je défendrai votre personne sacrée.

C'est beaucoup dire, etc'est trop dire. Quel état le Pape peut-il faire des promesses et des engagements d'un prince enfant qui va se trouver entouré de sectaires et de ministres condamnés à une politique hostile à l'Eglise? La reine Isabelle écrit aux cardinaux, aux prélats et aux amis qu'elle a à Rome. Au Vatican, où l'on est assez divisé sur la question espagnole, le Pape domine les partis par son silence et laisse voir que l'on doit avant tout s'occuper du salut des âmes, pourvu qu'aux vingt-huit sièges vacants en Espagne, et attende.

Après tout, don Alphonse n'est pas une solution, mais peut-être le commencement d'une solution qui se trouve dans Don Carlos.

Il n'est pas vrai qu'un nonce ait été déjà nommé. On ne se pressera pas, et l'on ne reconnaîtra pas officiellement l'Espagne. Seulement, on examinera les propositions qui seront faites pour donner cours aux bulles que Serrano voulait escamoter.

M. de Lorenzana a été reçu par le Saint-Père, et lui a présenté le personnel de l'ambassade non reconnue qu'avait nommé Serrano. Lorsque M. de Lorenzana s'est retiré, Pie IX a dit en riant: Voilà un excellent homme qui est venu ici en républicain, et qui s'en va peut-être alphonsiste.

Ce n'était pas tout à fait, exact parce que M. de Lorenzana a donné sa démission. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en Espagne, on est carliste, ou l'on n'a pas d'opinion, ce qui permet de les avoir toutes l'une après l'autre, ou toutes à la fois.

Il y a eu ce matin, au Vatican, une grande audience donnée par le Pape aux députations de la jeunesse catholique d'Italie. M. Aquaderni a lu une Adresse à laquelle le Pape a répondu par un magnifique discours. — A.

Le tirage au sort aura lieu les jours et heures ci-après pour les cantons de l'arrondissement:

Roubaix-Ouest, jeudi 4 mars, 9 h. 1/4.
Roubaix-Est, 4 mars, 2 heures.
Tourcoing-Sud, lundi 1er mars, 9 heures 1/2.
Tourcoing-Nord, 1er mars, 2 heures.
Lanoy, lundi 22 février, 9 heures.
Lille-Nord-Est, mercredi 24 février, 11 h. 1/2.
Lille-Centre, jeudi 25 février, 8 h.
Lille-Sud-Ouest, vendredi 26 février, 11 h.
Lille-Ouest, vendredi 5 mars, 8 h.
Lille-Sud-Est, vendredi 5 mars, 2 h.
Armentières, mardi 23 février, 11 h. 1/2.
Haubourdin, jeudi 25 février, 2 h.
La-Bassée, samedi 27 février, 1 h.
Cysroing, mardi 2 mars, midi.
Pont-à-Marcq, mercredi 3 mars, 1 h.
Quesnoy-sur-Deûle, samedi 6 mars, 1 h.
Seclin, lundi 8 mars, midi 1/2.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relative à la surveillance des écoles. Nous croyons utile de la reproduire ici:

« Monsieur le Préfet, « Je suis informé qu'il existe, dans certaines villes, des commissions ou des fonctionnaires qui, sous un titre irrégulièrement conféré par l'administration municipale, sont chargés de la surveillance et de l'inspection des écoles publiques ou libres, et adressent aux conseils municipaux des rapports sur la situation des écoles.

« Ces dispositions sont faites contrairement aux prescriptions de la loi du 15 mars 1850, qui spécifie limitativement, dans ses articles 18, 20, 42 et 44, les autorités auxquelles le législateur a cru devoir confier la surveillance des écoles. En dehors des autorités, qui sont les inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs délégués cantonaux ou communaux, maires, curés, pasteurs ou délégués du consistoire israélite, nul ne peut, sans autorisation, inspecter les écoles publiques.

« Les délégations données dans ce but sont donc à tous égards illégales, et ne sauraient être tolérées plus longtemps. Je vous prie, en conséquence, monsieur le Préfet, dans le cas où des faits de ce genre vous auraient été signalés dans votre département, de faire connaître aux administrations municipales l'irrégularité qu'elles commettent, en les mettant en demeure de la faire cesser sans délai. Je me plains à reconnaître, d'ailleurs, que la pensée qui a guidé la municipalité en cette circonstance a été, le plus souvent, de favoriser les progrès de l'enseignement populaire: mais la loi existe, elle doit être respectée. »

« J'ajouterai que les fonctions de dé-

ROUBAIX-TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

L'arrêté suivant, concernant l'établissement de tramways à Roubaix, vient d'être publié et affiché:

Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Vu l'ayant-projet présenté par l'Administration municipale de Roubaix, pour l'établissement dans cette ville d'un réseau de tramways sur diverses voies publiques de grande et de petite voirie:

Vu la lettre de M. le ministre des travaux publics du 6 de ce mois; Vu le titre ter de la loi du 3 mai 1841 et l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête voulues par les lois et ordonnances précitées:

ARRÊTONS:

Art. 1er. — Les mémoires, plans et état estimatif ci-dessus visés, seront déposés pendant vingt jours, du 18 janvier au 10 février, à la Préfecture (division des travaux publics), afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 2. — Un registre d'enquête sera ouvert au même lieu et pendant le même délai, pour recevoir les observations qui seraient faites sur le projet dont il s'agit.

Art. 3. — Une commission composée de sept membres se réunira à la Préfecture du Nord à l'expiration du délai ci-dessus fixé, pour, dans un autre délai de vingt jours, donner son avis tant sur le projet que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu.

Art. 4. — Sont nommés membres de cette commission:

MM. Delfosse, Président de la Chambre de Commerce de Roubaix, Président;
Watine-Wattinne, adjoint au maire de Roubaix;
Vernier, Président du Tribunal de Commerce de Roubaix;
H. Bossut, ancien président du même tribunal;
Motte-Bossut, industriel à Roubaix;
Watine, Gustave, industriel à Roubaix;
Scrapel-Chrétien, industriel à Roubaix.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans les villes de Lille, de Roubaix et Tourcoing et dans les communes voisines de Roubaix.

Ces publications seront constatées par des certificats des maires.

Fait à Lille, le 8 janvier 1875.
Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, BARON LE GAUY.

Le tirage au sort aura lieu les jours et heures ci-après pour les cantons de l'arrondissement:

Roubaix-Ouest, jeudi 4 mars, 9 h. 1/4.
Roubaix-Est, 4 mars, 2 heures.
Tourcoing-Sud, lundi 1er mars, 9 heures 1/2.
Tourcoing-Nord, 1er mars, 2 heures.
Lanoy, lundi 22 février, 9 heures.
Lille-Nord-Est, mercredi 24 février, 11 h. 1/2.
Lille-Centre, jeudi 25 février, 8 h.
Lille-Sud-Ouest, vendredi 26 février, 11 h.
Lille-Ouest, vendredi 5 mars, 8 h.
Lille-Sud-Est, vendredi 5 mars, 2 h.
Armentières, mardi 23 février, 11 h. 1/2.
Haubourdin, jeudi 25 février, 2 h.
La-Bassée, samedi 27 février, 1 h.
Cysroing, mardi 2 mars, midi.
Pont-à-Marcq, mercredi 3 mars, 1 h.
Quesnoy-sur-Deûle, samedi 6 mars, 1 h.
Seclin, lundi 8 mars, midi 1/2.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relative à la surveillance des écoles. Nous croyons utile de la reproduire ici:

« Monsieur le Préfet, « Je suis informé qu'il existe, dans certaines villes, des commissions ou des fonctionnaires qui, sous un titre irrégulièrement conféré par l'administration municipale, sont chargés de la surveillance et de l'inspection des écoles publiques ou libres, et adressent aux conseils municipaux des rapports sur la situation des écoles.

« Ces dispositions sont faites contrairement aux prescriptions de la loi du 15 mars 1850, qui spécifie limitativement, dans ses articles 18, 20, 42 et 44, les autorités auxquelles le législateur a cru devoir confier la surveillance des écoles. En dehors des autorités, qui sont les inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs délégués cantonaux ou communaux, maires, curés, pasteurs ou délégués du consistoire israélite, nul ne peut, sans autorisation, inspecter les écoles publiques.

« Les délégations données dans ce but sont donc à tous égards illégales, et ne sauraient être tolérées plus longtemps. Je vous prie, en conséquence, monsieur le Préfet, dans le cas où des faits de ce genre vous auraient été signalés dans votre département, de faire connaître aux administrations municipales l'irrégularité qu'elles commettent, en les mettant en demeure de la faire cesser sans délai. Je me plains à reconnaître, d'ailleurs, que la pensée qui a guidé la municipalité en cette circonstance a été, le plus souvent, de favoriser les progrès de l'enseignement populaire: mais la loi existe, elle doit être respectée. »

« J'ajouterai que les fonctions de dé-

lé cantonal sont dans tous les cas essentiellement gratuites et qu'un inspecteur ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque, comme indemnité à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte en vertu du mandat confié par le conseil d'arrondissement.

« Vous aurez à faire connaître, le plus promptement possible, les applications auxquelles la présente circulaire aura pu donner lieu dans votre département.

Nous croyons devoir faire remarquer, à la suite de cette circulaire, que les commissaires des écoles primaires délégués par les préfets des départements ne sont pas atteints par les prescriptions précédentes, et que leur action, comme surveillance et comme contrôle, est maintenue dans toute son intégrité.

M. Gleenwerck de Grayencourt est nommé vice-président du conseil de préfecture du Nord, par décret du 6 janvier 1875.

Daus son audience d'hier 13 janvier, la Chambre des appels correctionnels de Douai a confirmé le jugement du tribunal de Lille en date du 22 décembre, qui condamne Florimond Delbecq, marchand de toiles, à huit jours de prison, et 100 fr. d'amende, et Montell, à six jours de la même peine et 50 fr. d'amende, pour troubles apportés dans les élections municipales.

Dans sa séance du 11 janvier, le Conseil municipal de Lille a nommé une Commission de six membres chargés spécialement de faire des études préliminaires et de préparer les bases d'un marché, s'il y a lieu, pour l'établissement d'une distribution d'eau.

M. F. Ferdinand Lavainne, de Lille, vient d'être nommé officier d'académie.

M. l'abbé Markant, curé-doyen de Marbecque, est mort dans sa soixante-onzième année. — Il était doyen de Marbecque depuis 1844.

Il paraît que la baisse sur le prix des bestiaux tend à se généraliser, dans notre région du moins.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'*Indépendant* de Douai: « Aux marchés aux bestiaux de mercredi on comptait 14 bêtes à cornes, dont 5 bœufs, 23 taureaux, 39 vaches maigres et 348 vaches grasses.

« Une forte tendance à la baisse s'est produite pendant le cours du marché. »

On sait que le monopole des allumettes est entré en fonction depuis le 1^{er} janvier 1875.

Mais il est accordé jusqu'au 31 mars 1875 pour écouler les approvisionnements que les détaillants et marchands en gros ont en magasin.

Passé ce délai, détaillants et marchands en gros devront s'adresser au concessionnaire de leur région, pour recevoir une formule de demande de brevet.

La faculté de droit de Douai, consultée par le garde des sceaux sur la proposition dont l'Assemblée nationale a été saisie par l'un de ses membres, M. Delsol, relativement aux droits de succession de l'époux survivant, vient d'adresser son travail au ministère.

Le rapporteur de la faculté, M. Terrat, a rédigé un savant mémoire sur la réforme proposée qui a été examinée et étudiée, dans plusieurs séances, par la Faculté.

La Faculté de droit de Douai a donné son adhésion au principe même de la nouvelle loi, l'extension des droits de succession du conjoint survivant, et proposé des modifications sur plusieurs points importants du projet.

La rédaction du *Courrier du Nord* de Valenciennes passe des mains de M. Cellier en celles de M. Tourette, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien rédacteur du *Journal du Tarn*.

Un incendie qu'on attribue à la malveillance, s'est déclaré le 9 de ce mois dans une grange remplie de récoltes appartenant à M. Duytsh; marchand de grains à Bourbourg. Malgré la promptitude de secours, tout a été détruit.

La perte est évaluée à 12,000 fr. et y a assurance.

L'auteur de ce crime n'est pas encore connu, mais on espère le découvrir.

La veille, un autre incendie, également attribué à la malveillance, éclatait dans une meule, non assurée, appartenant au sieur Vroylandt, cabaretier à Bourbourg-Campagne, et causait une perte de 1,200 fr.

On croit être sur la trace des coupables.

On lit dans le *Courrier populaire* de Lille: « La soirée musicale, donnée lundi dernier par les Orphéonistes lillois, a, comme toujours, obtenu un succès complet. MM. Cornicellier, Lestienne et d'autres solistes distingués de la section chorale, ont été très applaudis dans différentes romances, fort bien chan-

nées cantonal soit dans tous les cas essentiellement gratuites et qu'un inspecteur ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque, comme indemnité à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte en vertu du mandat confié par le conseil d'arrondissement.

« Vous aurez à faire connaître, le plus promptement possible, les applications auxquelles la présente circulaire aura pu donner lieu dans votre département.

Nous croyons devoir faire remarquer, à la suite de cette circulaire, que les commissaires des écoles primaires délégués par les préfets des départements ne sont pas atteints par les prescriptions précédentes, et que leur action, comme surveillance et comme contrôle, est maintenue dans toute son intégrité.

M. Gleenwerck de Grayencourt est nommé vice-président du conseil de préfecture du Nord, par décret du 6 janvier 1875.

Daus son audience d'hier 13 janvier, la Chambre des appels correctionnels de Douai a confirmé le jugement du tribunal de Lille en date du 22 décembre, qui condamne Florimond Delbecq, marchand de toiles, à huit jours de prison, et 100 fr. d'amende, et Montell, à six jours de la même peine et 50 fr. d'amende, pour troubles apportés dans les élections municipales.

Dans sa séance du 11 janvier, le Conseil municipal de Lille a nommé une Commission de six membres chargés spécialement de faire des études préliminaires et de préparer les bases d'un marché, s'il y a lieu, pour l'établissement d'une distribution d'eau.

M. F. Ferdinand Lavainne, de Lille, vient d'être nommé officier d'académie.

M. l'abbé Markant, curé-doyen de Marbecque, est mort dans sa soixante-onzième année. — Il était doyen de Marbecque depuis 1844.

Il paraît que la baisse sur le prix des bestiaux tend à se généraliser, dans notre région du moins.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'*Indépendant* de Douai: « Aux marchés aux bestiaux de mercredi on comptait 14 bêtes à cornes, dont 5 bœufs, 23 taureaux, 39 vaches maigres et 348 vaches grasses.

« Une forte tendance à la baisse s'est produite pendant le cours du marché. »

On sait que le monopole des allumettes est entré en fonction depuis le 1^{er} janvier 1875.

Mais il est accordé jusqu'au 31 mars 1875 pour écouler les approvisionnements que les détaillants et marchands en gros ont en magasin.

Passé ce délai, détaillants et marchands en gros devront s'adresser au concessionnaire de leur région, pour recevoir une formule de demande de brevet.

La faculté de droit de Douai, consultée par le garde des sceaux sur la proposition dont l'Assemblée nationale a été saisie par l'un de ses membres, M. Delsol, relativement aux droits de succession de l'époux survivant, vient d'adresser son travail au ministère.

Le rapporteur de la faculté, M. Terrat, a rédigé un savant mémoire sur la réforme proposée qui a été examinée et étudiée, dans plusieurs séances, par la Faculté.

La Faculté de droit de Douai a donné son adhésion au principe même de la nouvelle loi, l'extension des droits de succession du conjoint survivant, et proposé des modifications sur plusieurs points importants du projet.

La rédaction du *Courrier du Nord* de Valenciennes passe des mains de M. Cellier en celles de M. Tourette, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien rédacteur du *Journal du Tarn*.

Un incendie qu'on attribue à la malveillance, s'est déclaré le 9 de ce mois dans une grange remplie de récoltes appartenant à M. Duytsh; marchand de grains à Bourbourg. Malgré la promptitude de secours, tout a été détruit.

La perte est évaluée à 12,000 fr. et y a assurance.

L'auteur de ce crime n'est pas encore connu, mais on espère le découvrir.

La veille, un autre incendie, également attribué à la malveillance, éclatait dans une meule, non assurée, appartenant au sieur Vroylandt, cabaretier à Bourbourg-Campagne, et causait une perte de 1,200 fr.

On croit être sur la trace des coupables.

On lit dans le *Courrier populaire* de Lille: « La soirée musicale, donnée lundi dernier par les Orphéonistes lillois, a, comme toujours, obtenu un succès complet. MM. Cornicellier, Lestienne et d'autres solistes distingués de la section chorale, ont été très applaudis dans différentes romances, fort bien chan-

nées cantonal soit dans tous les cas essentiellement gratuites et qu'un inspecteur ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque, comme indemnité à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte en vertu du mandat confié par le conseil d'arrondissement.

« Vous aurez à faire connaître, le plus promptement possible, les applications auxquelles la présente circulaire aura pu donner lieu dans votre département.

Nous croyons devoir faire remarquer, à la suite de cette circulaire, que les commissaires des écoles primaires délégués par les préfets des départements ne sont pas atteints par les prescriptions précédentes, et que leur action, comme surveillance et comme contrôle, est maintenue dans toute son intégrité.

M. Gleenwerck de Grayencourt est nommé vice-président du conseil de préfecture du Nord, par décret du 6 janvier 1875.

Daus son audience d'hier 13 janvier, la Chambre des appels correctionnels de Douai a confirmé le jugement du tribunal de Lille en date du 22 décembre, qui condamne Florimond Delbecq, marchand de toiles, à huit jours de prison, et 100 fr. d'amende, et Montell, à six jours de la même peine et 50 fr. d'amende, pour troubles apportés dans les élections municipales.

Dans sa séance du 11 janvier, le Conseil municipal de Lille a nommé une Commission de six membres chargés spécialement de faire des études préliminaires et de préparer les bases d'un marché, s'il y a lieu, pour l'établissement d'une distribution d'eau.

M. F. Ferdinand Lavainne, de Lille, vient d'être nommé officier d'académie.

M. l'abbé Markant, curé-doyen de Marbecque, est mort dans sa soixante-onzième année. — Il était doyen de Marbecque depuis 1844.

Il paraît que la baisse sur le prix des bestiaux tend à se généraliser, dans notre région du moins.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'*Indépendant* de Douai: « Aux marchés aux bestiaux de mercredi on comptait 14 bêtes à cornes, dont 5 bœufs, 23 taureaux, 39 vaches maigres et 348 vaches grasses.

« Une forte tendance à la baisse s'est produite pendant le cours du marché. »

On sait que le monopole des allumettes est entré en fonction depuis le 1^{er} janvier 1875.

Mais il est accordé jusqu'au 31 mars 1875 pour écouler les approvisionnements que les détaillants et marchands en gros ont en magasin.

Passé ce délai, détaillants et marchands en gros devront s'adresser au concessionnaire de leur région, pour recevoir une formule de demande de brevet.

La faculté de droit de Douai, consultée par le garde des sceaux sur la proposition dont l'Assemblée nationale a été saisie par l'un de ses membres, M. Delsol, relativement aux droits de succession de l'époux survivant, vient d'adresser son travail au ministère.

Le rapporteur de la faculté, M. Terrat, a rédigé un savant mémoire sur la réforme proposée qui a été examinée et étudiée, dans plusieurs séances, par la Faculté.

La Faculté de droit de Douai a donné son adhésion au principe même de la nouvelle loi, l'extension des droits de succession du conjoint survivant, et proposé des modifications sur plusieurs points importants du projet.

La rédaction du *Courrier du Nord* de Valenciennes passe des mains de M. Cellier en celles de M. Tourette, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien rédacteur du *Journal du Tarn*.

Un incendie qu'on attribue à la malveillance, s'est déclaré le 9 de ce mois dans une grange remplie de récoltes appartenant à M. Duytsh; marchand de grains à Bourbourg. Malgré la promptitude de secours, tout a été détruit.

La perte est évaluée à 12,000 fr. et y a assurance.

L'auteur de ce crime n'est pas encore connu, mais on espère le découvrir.

La veille, un autre incendie, également attribué à la malveillance, éclatait dans une meule, non assurée, appartenant au sieur Vroylandt, cabaretier à Bourbourg-Campagne, et causait une perte de 1,200 fr.

On croit être sur la trace des coupables.

On lit dans le *Courrier populaire* de Lille: « La soirée musicale, donnée lundi dernier par les Orphéonistes lillois, a, comme toujours, obtenu un succès complet. MM. Cornicellier, Lestienne et d'autres solistes distingués de la section chorale, ont été très applaudis dans différentes romances, fort bien chan-

nées cantonal soit dans tous les cas essentiellement gratuites et qu'un inspecteur ne saurait être autorisé à recevoir une allocation quelconque, comme indemnité à la condition de lui rendre compte de la situation des écoles qu'il inspecte en vertu du mandat confié par le conseil d'arrondissement.

« Vous aurez à faire connaître, le plus promptement possible, les applications auxquelles la présente circulaire aura pu donner lieu dans votre département.

Nous croyons devoir faire remarquer, à la suite de cette circulaire, que les commissaires des écoles primaires délégués par les préfets des départements ne sont pas atteints par les prescriptions précédentes, et que leur action, comme surveillance et comme contrôle, est maintenue dans toute son intégrité.

M. Gleenwerck de Grayencourt est nommé vice-président du conseil de préfecture du Nord, par décret du 6 janvier 1875.

Daus son audience d'hier 13 janvier, la Chambre des appels correctionnels de Douai a confirmé le jugement du tribunal de Lille en date du 22 décembre, qui condamne Florimond Delbecq, marchand de toiles, à huit jours de prison, et 100 fr. d'amende, et Montell, à six jours de la même peine et 50 fr. d'amende, pour troubles apportés dans les élections municipales.

Dans sa séance du 11 janvier, le Conseil municipal de Lille a nommé une Commission de six membres chargés spécialement de faire des études préliminaires et de préparer les bases d'un marché, s'il y a lieu, pour l'établissement d'une distribution d'eau.

M. F. Ferdinand Lavainne, de Lille, vient d'être nommé officier d'académie.